



Aux termes d'une décision en date du 20/07/2019, la **SARL COSTA** au capital de 1000 € dont le siège social est situé à TOULOUSE (31000), 1 bis rue Jules Chalande, immatriculée au RCS de Toulouse, sous le n° 523 208 429, a, en sa qualité d'associé unique de PURGO, société à responsabilité limitée au capital de 100 €, dont le siège social est situé à TOULOUSE (31000), 1 bis rue Jules Chalande, immatriculée au RCS de Toulouse, sous le n° 824 570 964, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de PURGO pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce de Toulouse.

ATTESTATION DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 31/07/2020

CERTIFICAT
SI-2020-07-29-0012

